

Politique de confidentialité

Date d'entrée en vigueur: le 31 Janvier 2014

Cette politique de confidentialité (la « Politique ») est publiée par DataTrail inc., une société albertaine dont le siège social est situé à Calgary, Alberta, Canada, opérant sous le nom de DataTrail (« DataTrail »). En général, la loi dite « *Personal Information Protection Act* » (Alberta) s'applique à DataTrail, mais en certaines circonstances la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada) peut s'appliquer. La politique de DataTrail est de se conformer à la législation applicable.

Définitions

- « Information personnelle » signifie de l'information sur un individu identifiable.
- « Licencié » signifie toute personne ou entité qui détient une licence permettant d'accéder à la Solution de DataTrail, laquelle est accédée et utilisée par un Licencié ou un individu autorisé par un Licencié d'utiliser un Dispositif de Repérage.
- « Solution » signifie une solution Web offerte par DataTrail et permettant à des Licenciés d'utiliser un Dispositif de Repérage pour obtenir des positionnements GPS et d'autres données et information, dont de l'Information personnelle, pour ensuite accéder, enregistrer, traiter, et modifier ces données et cette information, dont de l'Information personnelle.
- « Dispositif de Repérage » signifie le dispositif commercialisé et vendu par DataTrail, lequel, lorsqu'installé dans un véhicule motorisé, est capable de capter des données de positionnement et de GPS concernant la localisation et les déplacements dudit véhicule motorisé et de rendre ces données disponibles au Licencié dans la Solution à des fins qui peuvent inclure, par exemple, la surveillance de l'observance par les conducteurs des véhicules motorisés de politiques ou de règles, ou l'obtention de renseignements sur la localisation et l'utilisation d'un véhicule moteur par des conducteurs jeunes ou âgés pour des raisons de sécurité.

Cette Politique résume les pratiques de DataTrail relativement à la vie privée et l'Information personnelle concernant les Licenciés et d'autres individus.

Les Licenciés de la Solution entrent dans un contrat avec DataTrail en vertu duquel ils acceptent d'utiliser le Dispositif de Repérage et la Solution seulement à des fins licites et spécifiquement de ne pas utiliser le Dispositif de Repérage et la Solution pour recueillir, utiliser ou divulguer de l'Information personnelle sans la connaissance de l'individu concerné, sauf dans la mesure où ceci est permis par une loi applicable. DataTrail n'est pas habilitée à surveiller totalement l'utilisation par les Licenciés d'un Dispositif de Repérage ou de la Solution, et n'accepte aucune responsabilité en lien avec la surveillance de Licenciés, mais DataTrail exercera ses droits contractuels contre les Licenciés qui sont en violation de leurs contrats avec DataTrail. Les droits de DataTrail comprennent la suspension de l'accès à la Solution par un Licencié ou la résiliation d'un contrat entre le Licencié et DataTrail.

Cette Politique s'applique à la cueillette, à l'utilisation et la divulgation de l'information personnelle gardée ou contrôlée par DataTrail alors qu'elle fournit l'accès à la Solution et ne s'applique pas au comportement des Licenciés sauf dans la mesure stipulée dans cette Politique.

Les Licenciés doivent exporter et archiver l'information qu'ils désirent conserver plus longtemps que 60 jours. En général, DataTrail conserve l'information pour une période ne dépassant pas 60 jours, aux fins de fournir la Solution, après quoi cette information est supprimée. En tant que fournisseur de la Solution, DataTrail a un contrôle limité sur ce qui précède. DataTrail a l'obligation contractuelle de tenir une telle

Information personnelle de manière sécuritaire et de ne pas la divulguer sauf comme permis ou requis par la loi. La politique de DataTrail est de divulguer de l'Information personnelle qu'elle garde ou contrôle seulement tel que stipulé dans cette Politique ou tel que requis par la loi. DataTrail ne fait pas la vente de listes de clients ou de distribution qu'elle pourrait détenir.

Cueillette, utilisation et divulgation de l'Information personnelle

DataTrail recueille et utilise de l'Information personnelle qui pourrait être contenue dans des données GPS tandis qu'elle fournit l'accès à la Solution à des Licenciés. DataTrail le fait en tant que fournisseur de service et une telle cueillette ou utilisation et toute divulgation connexe est contrôlée par les Licenciés et utilisateurs de la Solution. DataTrail exige par contrat que les Licenciés se conforment aux lois applicables sur la vie privée, et qu'ils n'ajoutent ni ne recueillent de l'information dans la Solution sans la connaissance et le consentement des individus concernés. Les Licenciés sont les gardiens principaux de l'Information personnelle relative de leurs utilisateurs respectifs et les autres individus. Les Licenciés, et non DataTrail, contrôlent directement le respect ou le non-respect des lois applicables lors de l'utilisation de la Solution.

DataTrail exigera et obtiendra de l'Information personnelle des Licenciés, incluant nom, adresse, numéro de téléphone et numéros de cartes de crédit, et les identifiants connexes, afin de traiter le paiement de la Solution, généralement au moyen de cartes de crédit. La politique de DataTrail est de faire ceci avec le consentement des Licenciés.

DataTrail pourrait être obligée par la loi de divulguer de l'Information personnelle qui a été recueillie, en vertu des politiques ci-avant énoncées.

Malgré les obligations contractuelles de DataTrail, qui peuvent être plus restrictives, la loi autorise DataTrail à recueillir, utiliser ou divulguer de l'information personnelle sur un individu dans certaines circonstances sans le consentement de l'individu. De telles circonstances comprennent sans limitation des situations où :

- la cueillette, l'utilisation ou la divulgation est clairement dans l'intérêt de l'individu et le consentement ne peut pas être obtenu à temps;
- la cueillette, l'utilisation ou la divulgation est raisonnable aux fins d'une investigation ou une procédure juridique;
- sujet à la loi applicable, l'Information personnelle est disponible au public;
- la cueillette, l'utilisation ou la divulgation est requise ou autorisée par une loi applicable;
- dans certaines circonstances et à certaines entités légalement autorisées, quand la divulgation de l'information sert à protéger contre, prévenir, déceler ou supprimer la fraude; ou
- la divulgation de l'information est nécessaire pour se conformer à une vérification ou l'inspection de DataTrail autorisée ou requise par une loi applicable (mais si cela est possible, l'information divulguée sera limitée à des informations ne permettant pas d'identifier le Licencié).

Externalisation et fournisseurs de services

- DataTrail peut contracter avec des fournisseurs de services tiers en ce qui concerne la cueillette, l'utilisation ou la divulgation d'Information personnelle aux fins de la facturation par carte de crédit des Licenciés pour la Solution, ou pour le stockage externe d'Information personnelle et, dans un cas comme dans l'autre, DataTrail entrera dans un accord contractuel avec de tels fournisseurs de services les obligeant à maintenir confidentielle toute Information personnelle reçue de DataTrail pour fournir des services à DataTrail.

- En ce qui concerne les Licenciés et/ou usagers situés au Canada, si DataTrail contracte avec un fournisseur en dehors du Canada et que DataTrail utilise ce fournisseur pour recueillir de l'Information personnelle avec consentement, ou si de l'Information personnelle est transférée au fournisseur en dehors du Canada, DataTrail avisera verbalement ou par écrit tout individu affecté au Canada de la façon d'obtenir de l'information écrite sur les politiques et pratiques de DataTrail en ce qui concerne les fournisseurs de service en dehors du Canada, et le nom ou la position ou le titre d'une personne qui pourra répondre pour DataTrail à toute question concernant la cueillette, l'utilisation ou la divulgation d'Information personnelle en dehors du Canada pour DataTrail.
- DataTrail utilise des fournisseurs en dehors du Canada pour le traitement d'information anonyme, ou pour fournir des services tels que des cartes qui répondent à de l'information anonyme, mais de tels fournisseurs n'ont aucun moyen de lier une telle information à un individu identifiable.

Exactitude et intégralité

Lors de la cueillette, utilisation ou divulgation d'Information personnelle par DataTrail aux fins de facturation, DataTrail fera des efforts raisonnables pour s'assurer qu'elle est exacte, actuelle, et intégrale. L'Information personnelle recueillie en utilisant la Solution est recueillie en utilisant des services de fournisseurs tiers de services tels le GPS, des cartes et du matériel similaire, et est sujette à toute inexactitude résultant de l'utilisation de telles technologies.

Rétention et destruction

La loi albertaine permet à DataTrail d'entreposer de l'Information personnelle aussi longtemps que cela est raisonnable pour des fins légales ou d'affaires. À l'expiration d'une période de rétention appropriée, selon les besoins raisonnables légaux et d'affaires, l'Information personnelle sera soit supprimée d'une façon sécuritaire ou rendue anonyme. Si le consentement à la cueillette, utilisation, divulgation ou rétention d'information personnelle par DataTrail est retiré, la loi albertaine permet aussi à DataTrail de continuer d'entreposer l'information aussi longtemps que cela est raisonnable pour des fins légales ou d'affaires. Dans un cas où la révocation du consentement pourrait entraîner des conséquences pour l'individu concerné, et s'il est raisonnable de le faire, DataTrail avisera l'individu des conséquences de la révocation de leur consentement lorsqu'il est raisonnable dans les circonstances de le faire.

Les données recueillies lors de l'utilisation de la Solution peuvent inclure de l'Information personnelle, tel que les déplacements, vitesse et localisation d'un véhicule motorisé, pouvant inclure indirectement ou directement de l'information sur les déplacements, vitesse et localisation des occupants d'un tel véhicule. DataTrail ne recueille pas d'information sur l'identité de tels occupants, mais les Licenciés pourraient détenir une telle information.

DataTrail retient généralement, pour les Licenciés, les données recueillies par l'utilisation de la Solution pendant 60 jours, après quoi la politique de DataTrail est de les supprimer aussitôt que raisonnablement possible. Les Licenciés de la Solution ont la capacité d'exporter et d'archiver de telles données et leurs activités relatives à ces données une fois qu'elles sont exportées ne sont pas sujettes au contrôle ou à la connaissance de DataTrail, mais pourraient être sujettes à toute politique qu'aurait de tels Licenciés.

Sécurité de l'Information personnelle

DataTrail reconnaît son obligation légale de protéger l'information confidentielle et l'Information personnelle qu'elle garde ou contrôle. Pour cette raison, DataTrail a pris des arrangements pour empêcher l'accès, la cueillette, l'utilisation, la divulgation, la copie, modification, l'élimination ou la destruction non autorisés d'Information personnelle.

Notification de perte ou d'accès non autorisé ou de divulgation

Lorsqu'un incident survient impliquant la perte ou l'accès non autorisé à, ou la divulgation de, l'Information personnelle sous le contrôle de DataTrail, et qu'une personne raisonnable considérerait qu'il existe un danger réel de préjudice important pour un individu résultant de la perte ou l'accès non autorisé

ou la divulgation, DataTrail en informera, en un délai raisonnable, le Commissaire dit « *Information and Privacy Commissioner for Alberta* » de l'incident, incluant toute information qui doit être fournie au Commissaire selon la loi actuelle. Tandis que la loi de l'Alberta stipule que le Commissaire a l'autorité pour obliger DataTrail à aviser les individus de l'accès non autorisé ou de la divulgation, DataTrail peut choisir de le faire immédiatement lorsque DataTrail considère que cela est raisonnable dans les circonstances.

Communication avec les Licenciés

DataTrail obtient le consentement des Licenciés pour communiquer avec eux. DataTrail communique avec ses Licenciés aux fins de fournir la Solution, dont leur fournir des avis de changements à la Solution ou aux modalités et conditions des accords légaux avec les Licenciés. DataTrail peut aussi aviser les Licenciés et autres individus qui ont demandé d'être informés d'information relative à la Solution ou à d'autres produits ou services de DataTrail.

Demandes d'accès à l'Information personnelle

La loi permet aux individus de demander par écrit à DataTrail :

- l'accès à l'Information personnelle sur eux-mêmes en notre garde ou sous notre contrôle au moyen d'une copie du dossier contenant l'information ou en permettant la vérification du dossier;
- de l'information concernant notre utilisation ou divulgation d'Information personnelle sur eux et les raisons le justifiant; et
- lorsqu'il est raisonnable de le faire, si nous avons dans notre garde ou sous notre contrôle un dossier sur un individu décrit dans la demande, les fins auxquelles leur Information personnelle en notre garde ou sous notre contrôle a été et est utilisée par nous, et les nom de personnes à qui, et les circonstances dans lesquelles, leur Information personnelle a été et est divulguée par DataTrail.

Les demandes doivent être par écrit et doivent être suffisamment détaillées pour nous permettre d'identifier tout dossier en notre garde ou sous notre contrôle contenant l'Information personnelle demandée. DataTrail n'a pas de contrôle sur l'information fournie par les Utilisateurs dans leur utilisation de la Solution et les demandes des Utilisateurs seront dirigées vers leur Licencié applicable puisque ce Licencié aura la garde principale et le contrôle de l'information de l'Utilisateur. DataTrail n'a pas le contrôle sur la facturation et l'information connexe reçue des Licenciés.

DataTrail répondra aux demandes applicables dans le délai alloué par la loi albertaine et fera un effort raisonnable d'assister les demandeurs et de répondre avec l'exactitude et l'intégrité raisonnablement possibles. Toutes les demandes peuvent être sujettes aux frais ou dépenses que la loi albertaine permet à DataTrail de facturer. S'il y a lieu, DataTrail peut exiger le paiement à l'avance d'un dépôt ou du coût en entier pour répondre à une demande d'accès à l'Information personnelle. DataTrail n'a pas le droit d'exiger des frais pour des corrections à des erreurs ou omissions dans l'Information personnelle.

La capacité d'un individu d'accéder à son information personnelle sous le contrôle de DataTrail n'est pas absolue.

La loi albertaine stipule que DataTrail n'a pas le droit de divulguer l'Information personnelle lorsque :

- il est raisonnable de supposer que la divulgation pourrait menacer la sécurité ou la santé physique ou mentale d'un individu autre que l'individu qui a fait la demande;
- la divulgation révélerait de l'Information personnelle portant sur un autre individu; ou
- la divulgation révélerait l'identité d'un individu qui nous a fourni en confiance une opinion sur un autre individu et l'individu fournissant l'opinion n'a pas consenti à la divulgation de son identité.

La loi albertaine stipule aussi que DataTrail peut choisir de ne pas divulguer l'Information personnelle lorsque :

- l'Information personnelle est protégée par un privilège légal;
- la divulgation de l'information révélerait de l'information commerciale confidentielle et ce n'est pas déraisonnable de retenir cette information;
- l'information personnelle a été recueillie par DataTrail pour une enquête ou une procédure juridique;
- la divulgation de l'Information personnelle pourrait occasionner que de l'information semblable ne nous soit plus fournie alors que c'est raisonnable qu'elle soit fournie;
- l'Information personnelle a été recueillie ou créée par un médiateur ou un arbitre au cours d'une médiation ou d'un arbitrage auquel il a été nommé:
 - en vertu d'un contrat,
 - en vertu d'une loi albertaine, canadienne, ou d'une autre province,
 - en vertu d'un règlement albertain, canadien ou d'une autre province qui, si promulgué en Alberta, constituerait un règlement albertain,
 - en vertu de l'instrument législatif d'un organisme de réglementation professionnelle, ou
 - par une cour; ou
- l'Information personnelle se rapporte à, ou pourrait être utilisée, dans le cadre de l'exercice de la discrétion du procureur de la Couronne.

En général, la législation albertaine sur la vie privée stipule qu'elle ne doit pas être appliquée d'une façon qui affecterait tout privilège légal; ainsi, les communications entre DataTrail et son procureur et d'autres dossiers et documents sujets à un privilège légal ne seront généralement pas sujets à la divulgation.

Réponses aux demandes d'accès to à l'Information personnelle

DataTrail répondra par écrit aux demandes d'accès à l'information personnelle et confirmera si DataTrail fournit toute ou une partie de l'information, si DataTrail permet ou non l'accès ou fournit des copies, et, si l'accès est permis, à quel moment il sera accordé. Lorsque DataTrail a la capacité de disjointre l'information qu'elle ne peut pas ou n'est pas requise de fournir, DataTrail permettra l'accès à la partie restante du dossier après que ladite information ait été disjointe.

La politique de DataTrail est de répondre aux demandes d'information dans les délais requis par la loi albertaine, mais DataTrail réserve ses droits pour prolonger la période de temps là où la loi applicable le permet. Des exemples d'instances où DataTrail peut prolonger le délai comprennent notamment lorsque le demandeur ne fournit pas suffisamment de détail pour permettre à DataTrail d'identifier les dossiers applicables, ou lorsque plus de temps est requis pour consulter une autre organisation, un organisme public ou un gouvernement ou agence gouvernementale d'une juridiction au Canada.

Si l'accès à l'information ou à des copies est refusé par DataTrail, DataTrail fournira des motifs écrits ce refus et la section de la législation albertaine sur la vie privée qui fonde ce refus, ainsi que le nom de la personne qui peut répondre aux questions concernant le refus et des précisions sur la procédure à suivre pour demander une révision de la décision de DataTrail auprès du Commissaire dit « Information and Privacy Commissioner for Alberta ».

Demandes de correction d'Information personnelle

La loi albertaine permet aux individus de faire des demandes écrites auprès de DataTrail afin de corriger des erreurs ou omissions dans leur Information personnelle qui est sous la garde ou le contrôle de DataTrail. DataTrail se réserve le droit d'exiger suffisamment d'information et de détail de l'individu en question afin de localiser adéquatement l'information et de répondre à la demande.

Dans le cas où un individu allègue des erreurs ou des omissions dans l'information personnelle sous la garde ou le contrôle de DataTrail, DataTrail pourra :

- corriger l'Information personnelle et, si cela est raisonnable et n'est pas contraire à un privilège légal ou privilège du client, envoyer des avis de correction à d'autres organisations auxquelles DataTrail avait fourni l'information incorrecte; ou
- décider de ne pas corriger l'Information personnelle mais plutôt d'ajouter une note à l'information qu'une correction a été demandée mais non effectuée.

La loi albertaine stipule que des corrections ou altérations ne peuvent pas être apportées à des opinions, incluant des opinions expertes ou professionnelles, contrairement à l'information factuelle.

Amendement de la Politique

DataTrail se réserve le droit d'amender cette Politique de temps à autre au besoin, sans avis, afin de mieux rencontrer ses obligations en vertu des lois applicables.

Nous joindre ou communiquer avec nous

Si vous avez des questions concernant notre politique sur le traitement de votre Information personnelle, ou si vous désirez demander d'accéder à, ou de faire corriger, votre Information personnelle sous la garde ou le contrôle de DataTrail, veuillez joindre notre Agent de la confidentialité de DataTrail (« DataTrail's Privacy Officer ») à :

Adresse postale : 7056B Farrell Rd, SE, Calgary, AB T2H 0T2
Adresse courriel : privacyofficer@datatrail.com
Numéro de téléphone : 403.668.9106
Télécopie : 403.770.8758

Si vous n'êtes pas satisfait de la manière que DataTrail traite votre Information personnelle, vous pouvez communiquer avec notre Agent de la confidentialité de DataTrail (« DataTrail's Privacy Officer ») par écrit, en lui exposant les motifs de votre insatisfaction.

Si vous demeurez insatisfait après que notre Agent de la confidentialité de DataTrail (« DataTrail's Privacy Officer ») a étudié et répondu à votre communication écrite, vous avez le droit de communiquer avec le bureau du Commissaire dit « Information and Privacy Commissioner for Alberta » :

410, 9925 - 109 Street
Edmonton, AB T5K 2J8
Téléphone (780) 422-6860 ou Télécopie (780) 422-5682

Vous pouvez aussi joindre le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada :

Renseignements généraux :

Sans frais: 1-800-282-1376
Téléphone: (613) 947-1698
Télécopie: (613) 947-6850
TTY: (613) 992-9190

Par courrier postal:

112 Kent Street
Place de Ville
Tower B, 3rd Floor
Ottawa, Ontario
K1A 1H3

(#1222575-v2)